

Les **Dispositifs d'Évacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur (DENFC)** sont soumis à la norme européenne EN 12 101. À l'échelle de la France, d'autres normes existent – elles concernent les règles d'installation (NF S 61-932), les règles d'exploitation et de maintenance (NF S 61-933), les dispositifs actionnés de sécurité (NF S 61-397) et les dispositifs de commande manuelle (NF S 61-938).

Pour savoir si **vous devez installer un dispositif de désenfumage** dans un bâtiment que vous gérez, il faut se renseigner sur les règles particulières au lieu concerné

## Obligations de désenfumage pour les établissements recevant du public (ERP)

L'arrêté du 25 juin 1980 modifié et les instructions techniques ministérielles IT 246 et IT 247 encadrent les obligations de désenfumage dans les Etablissements Recevant du Public en fonction de leur catégorie et de leur type.

Les conditions décrites ci-dessous sont celles énumérées dans l'instruction technique 246. Cette instruction date du 3 mars 1982, modifiée par arrêté du 22 mars 2004 et du 29 décembre 2004, relative au désenfumage dans les ERP, JO du 4 mai 1982, du 1er avril 2004 et du 29 décembre 2004.

**Locaux concernés par le désenfumage** (Art. DF 7 du JO du 1er avril 2004) :

- tous les locaux de plus de 300 m<sup>2</sup>
- les locaux aveugles de plus de 100 m<sup>2</sup>
- les locaux en sous-sol de plus de 100 m<sup>2</sup>

**Asservissement** : conformité à la NFS 61932 et NFS 61938

## Obligations de désenfumage pour les Immeubles de Grande Hauteur (IGH)



Les conditions de désenfumage dans les immeubles de grande hauteur

sont définies par l'arrêté du 18 octobre 1977.

Outre les règles relatives aux ERP, des dispositifs de désenfumage doivent être prévus pour les circulations horizontales communes, ainsi que dans les escaliers dont la partie supérieure doit comporter un exutoire d'une surface libre minimale de 1 m<sup>2</sup>.

## Normes

- EN 12101-2 : Norme européenne pour les dispositifs d'évacuation naturelle de fumées.
- NF S 61.930 : Systèmes concourant à la sécurité contre les risques d'incendie.
- NF S 61.931 : Dispositions générales.
- NF S 61.932 : Règles d'installation.
- NF S 61.933 : Règles d'exploitation et de maintenance.
- NF S 61.934 : Centralisateurs de Mise en Sécurité Incendie.
- NF S 61.935 : Unité de Signalisation
- NF S 61.937-1 : DAS : Prescriptions générales.
- NF S 61.938 : Dispositifs de commande.
- NF S 61.939 : Alimentations Pneumatiques de Sécurité
- Référentiel APSAD R17

Ce référentiel concerne les systèmes de désenfumage naturel installés dans tous types de bâtiments. Il s'applique aux établissements pour lesquels une installation de désenfumage naturel est imposée par la réglementation ainsi qu'à tout autre bâtiment industriel et commercial sur demande du prescripteur.

Il définit les exigences relatives à la conception, à l'installation et à la maintenance des dispositifs d'évacuation naturelle des fumées et de chaleur (exutoires de fumées et de chaleur et ouvrants de façade).